



N° de résolution  
ou annotation

## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, tenue le 2 octobre 2023 à 19h30 à la Salle municipale du 29, rue de la Fabrique, à laquelle sont présents :

Siège #1 - Guillaume Giroux  
Siège #4 - Patricia René  
Siège #5 - Sylvain Garant  
Siège #6 - Émilie Legras

Est/sont absents:

Siège #2 - Poste vacant  
Siège #3 - Alexandre Dubuc-Ringuette

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Francine Drouin. Madame Pamella-Ann Bouchard-Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

### 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Mme Francine Drouin, mairesse, nomme les élu.e.s présent.e.s à la séance et adresse le mot de bienvenue.

2023-11-181

### 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

#### 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 2 octobre 2023

#### 4 - ACCEPTATION DES COMPTES

4.1 - Adoption des comptes d'octobre 2023

#### 5 - LÉGISLATION

5.1 - Adoption du règlement 23-250 « Règlement relatif à la publication des avis publics municipaux »

5.2 - Avis de motion - Règlement 23-251 - Abolition - Règlement 13-196

relatif à la citation d'un bien patrimonial

5.3 - Adoption du règlement 23-252 - Imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1 - Abrogeant les règlements 16-216 et 09-165

#### 6 - ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE

6.1 - Élection municipale partielle : Candidature

6.2 - Élection municipale partielle : Rémunération

#### 7 - DOSSIERS EN COURS

7.1 - Travaux d'asphaltage sur la rue du Couvent

7.2 - Déneigement

7.2.1 - Entretien des chemins fermés l'hiver

7.2.2 - Déneigement des cours municipales

7.2.3 - Déneigement - Rue Saint-Louis

7.2.4 - Déneigement - Rue des Pins

7.2.5 - Déneigement - Travaux du pont de la rivière Palmer du rang 16

7.2.6 - Déneigement - CSM

7.2.7 - Manque de personnel - Déneigement

7.3 - Offre de mise en commun de l'embauche d'une ressource en

urbanisme de la municipalité de Tring-Jonction

7.3.1 - Entente intermunicipale avec les municipalités de Tring-Jonction, Saint-Frédéric, Sacré-Coeur-de-Jésus, Saint-Joseph-des-Érables, Saint-Pierre-de-Broughton et Adstock

7.3.2 - Fonds régions et ruralité volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale - Partage de deux inspecteurs municipaux et ajout d'une municipalité à l'entente

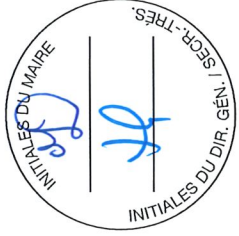
7.4 - Affichage d'un poste de Préposé (é) à l'entretien général et aux travaux publics

7.5 - Rencontre du comité consultatif en urbanisme - Maison stéatite

7.6 - Dérogation mineure - 540, 8e Rang Nord

7.7 - Dérogation mineure - Lot 6 516 839

7.8 - Politique familles et aînés (MADA)



N° de résolution  
ou annotation

**7.8.1** - Création et mise sur pied du comité de suivi Politique familles et aînés (MADA)

**7.8.2** - Adoption de la Politique des familles et des aînés de Saint-Pierre-de-Broughton 2023-2026

**7.9** - Projet-pilote - Garderie

**7.10** - Dates des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024

**7.11** - Avis de motion et projet de règlement fixant le taux de taxation

annuel, le taux d'intérêt sur les comptes dus à la Municipalité, les tarifs compensatoires pour l'exercice financier 2024, les conditions de leur perception, et le nombre et les dates de versements des taxes municipales

**7.12** - Résolution confirmant la date de la présentation et de l'adoption du budget municipal 2024 et l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2024

**7.13** - Déclaration des intérêts pécuniaires

**7.14** - Souper de Noël

**7.15** - Campagne Centraide Chaudière-Appalaches

**7.16** - Avis de contribution - Croix-Rouge

**7.17** - Signataires Desjardins

**7.18** - Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure

d'enregistrement des personnes habiles à voter - Certification de publication de l'avis public

**8** - COMITÉ DES ÉLUS (ES)

**9** - AFFAIRES NOUVELLES

**9.1** - Faits saillants - MRC des Appalaches

**9.2** - Clinique de vaccination

**9.3** - Ferme Ti-Dré inc. - Terrain non-agricole annexé à un terrain agricole

**9.4** - Contrat - Trésorière adjointe

**9.5** - Rencontre service intermunicipal - Incendie

**9.6** - Nomination - Service incendie

**9.7** - Ancienne halte routière

**9.8** - Marché de Noël

**10** - CORRÉSPONDANCE DE LA MAIRESSE

**11** - PÉRIODE DES QUESTIONS

**12** - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Guillaume Giroux et résolu unanimement, d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **3.1 - Séance ordinaire du 2 octobre 2023**

**2023-11-182**

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023 au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Garant et résolu unanimement, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023.

ADOPTÉE

### **4 - ACCEPTATION DES COMPTES**

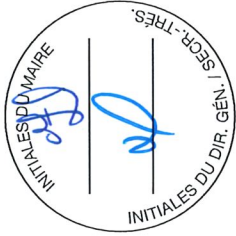
#### **4.1 - Adoption des comptes d'octobre 2023**

**2023-11-183**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit payer mensuellement l'ensemble des factures reçues, et qu'elle dispose des argents nécessaires à l'acquittement de ces factures ;

ATTENDU QU'un montant de 291 053,12 \$ est déboursé à même le fonds général ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guillaume Giroux et résolu unanimement, d'entériner le paiement des comptes d'octobre 2023, pour un montant de 291 053,12 \$.



**2023-11-184**

N° de résolution  
ou annotation

ADOPTÉE

## 5 - LÉGISLATION

### 5.1 - Adoption du règlement 23-250 - Règlement relatif à la publication des avis publics municipaux

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 2 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de règlement a été déposé à la séance du 2 octobre 2023;

Il est proposé par Patricia René et résolu à l'unanimité que le règlement 23-250 concernant la publication des avis publics municipaux soit adopté. Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

ADOPTÉE

**2023-11-185**

### 5.2 - Avis de motion - Règlement 23-251 - Abolition - Règlement 13-196 relatif à la citation d'un bien patrimonial

Le conseiller(e), Émilie Legras donne avis de motion, dépose et présente le projet du règlement 23-251 concernant l'abolition du règlement 13-196 relatif à la citation d'un bien patrimonial, à savoir :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Garant et résolu unanimement, de mandater la direction générale pour entreprendre l'ensemble des démarches inhérentes à l'abolition du règlement 13-196 relatif à la citation d'un bien patrimonial et à la démolition de la Maison Stéatite ou à la mise en vente de celle-ci avec l'obligation pour l'acquéreur de procéder à sa démolition dans les plus brefs délais.

Il est également résolu d'investir la direction générale de tous les pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'objet de la présente résolution.

ADOPTÉE

**2023-11-186**

### 5.3 - Adoption du règlement 23-252 - Imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1 - Abrogeant les règlements 16-216 et 09-165

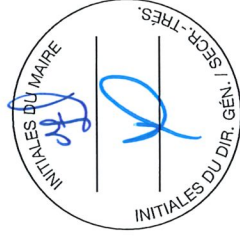
ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et habitation du Québec nous a transmis une demande concernant la modification au règlement municipal décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1;

ATTENDU QUE le montant de la taxe municipale est établi à 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone depuis le 1er août 2016;

ATTENDU QUE le gouvernement a édicté le 6 septembre 2023 le *Règlement modifiant le règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1*. Ces modifications réglementaires auront pour effet de :

- Rehausser le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 à 0,52 \$ par mois par numéro de téléphone à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024;
- Mettre en place un mécanisme d'indexation annuelle du montant de la taxe, qui sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année à compter de 2025.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patricia René et accepté à l'unanimité que la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton adopte le règlement 23-252 - Imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1 - Abrogeant les règlements 16-216 et 09-165. Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.



N° de résolution  
ou annotation

ADOPTÉE

## 6 - ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE

### 6.1 - Élection municipale partielle : Candidature

La secrétaire et la présidente d'élection informèrent qu'à la fin de période de mise en candidature le 3 novembre 2023, une candidate et un candidat, Madame Isabelle Gagné et Monsieur Richard Bisson, seront soumis au scrutin le 3 décembre 2023 pour le siège numéro 2.

2023-11-187

### 6.2 - Élection municipale partielle : Rémunération

ATTENDU l'avis public d'élection émis le 2 octobre 2023;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Sylvain Garant d'accepter la rémunération payable lors des élections comme indiqué dans la Gazette officielle du Québec le 7 janvier 2023 aux pages 6 et 7.

ADOPTÉE

## 7 - DOSSIERS EN COURS

2023-11-188

### 7.1 - Travaux d'asphaltage sur la rue du Couvent

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit effectuer des travaux d'asphaltage sur la rue du Couvent ;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues, mais qu'un soumissionnaire n'est pas disponible pour effectuer les travaux cet automne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émilie Legras et résolu unanimement de confier les travaux d'asphaltage sur la rue du Couvent à l'entreprise Asphalte Nicolas Lachance inc. pour un contrat de 5 674,02 \$.

ADOPTÉE

## 7.2 - Déneigement

2023-11-189

### 7.2.1 - Entretien des chemins fermés l'hiver

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton déneige certains chemins désignés comme non-entretenus l'hiver par les années passées;

ATTENDU QUE la municipalité procédera à une révision de son *Règlement 01-99 - Établissant le parcours des chemins entretenus pour la circulation automobile en hiver*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guillaume Giroux et adopté à l'unanimité de donner à contrat à trois différents déneigeurs, le déneigement jusqu'au 994 Chemin du front du 12e rang, le déneigement de la section du rang 16 à partir de la route Willie Cryans jusqu'au 7e rang ainsi que le déneigement de la route Vachon et du chemin du Radar, soit 0,5 km.

ADOPTÉE

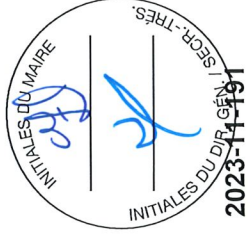
2023-11-190

### 7.2.2 - Déneigement des cours municipales

ATTENDU le besoin de faire déneiger les cours municipales à contrat;

ATTENDU la réception de deux soumissions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Garant et adopté à l'unanimité, de choisir Danielle Paré et Guy Dubreuil pour le déneigement des cours municipales.



N° de résolution  
ou annotation

ADOPTÉE

### **7.2.3 - Déneigement - Rue Saint-Louis**

ATTENDU QUE la rue Saint-Louis est une rue piétonnière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guillaume Giroux et adopté à l'unanimité de ne plus donner à contrat le déneigement de la rue Saint-Louis.

ADOPTÉE

**2023-11-192**

### **7.2.4 - Déneigement - Rue des Pins**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une facture pour le déneigement du bout de la rue des Pins par M. Jeffrey Leute;

ATTENDU QUE ce déneigement représente le bordage laissé par le déneigement effectué par la municipalité et que tous les citoyens doivent effectuer un entretien semblable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émilie Legras de refuser le paiement de la facture de M. Jeffrey Leute pour le déneigement de l'extrémité de la rue des Pins.

ADOPTÉE

**2023-11-193**

### **7.2.5 - Déneigement - Travaux du pont de la rivière Palmer du rang 16**

ATTENDU QUE les travaux de réfection du pont de la rivière Palmer sur le rang 16 se prolonge jusqu'au 30 décembre 2023;

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la mobilité durable prévoit la mise en place d'une virée pour le camion de déneigement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patricia René et accepté à l'unanimité d'effectuer le déneigement de la portion du rang 16, selon les spécifications transmises par le ministère des Transports et de la mobilité durable, pour un montant de 10 000\$.

ADOPTÉE

**2023-11-194**

### **7.2.6 - Déneigement - CSM**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton a reçu une demande de la part du conseil d'administration de la Coopération de Solidarité Multiservices (CSM) de prendre en charge les frais de déneigement de ses locaux situés au 24, rue Saint-Pierre;

ATTENDU QUE la soumission pour le déneigement s'élève à 1260 \$;

ATTENDU QUE la municipalité donne à contrat le déneigement de ses cours municipales pour alléger la charge de travail des employés municipaux;

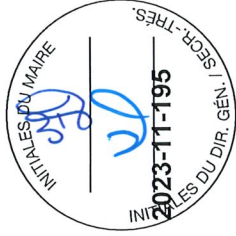
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émilie Legras de refuser de prendre en charge les frais de déneigement de la Coopération de Solidarité Multiservices (CSM) pour ses locaux du 24, rue Saint-Pierre.

ADOPTÉE

### **7.2.7 - Manque de personnel - Déneigement**

M. Yvon Payeur, directeur des travaux publics, nous informe du manque de personnel pour combler les cédules de déneigement.

### **7.3 - Offre de mise en commun de l'embauche d'une ressource en urbanisme de la municipalité de Tring-Jonction**



N° de résolution  
ou annotation

### **7.3.1 - Entente intermunicipale avec les municipalités de Tring-Jonction, Saint-Frédéric, Sacré-Coeur-de-Jésus, Saint-Joseph-des-Érables, Saint-Pierre-de-Broughton et Adstock**

ATTENDU QUE les municipalités de Tring-Jonction, Saint-Frédéric, Sacré-Cœur-de-Jésus et Saint-Joseph-des-Érables ont une entente concernant la gestion des permis et de l'inspection municipale par le partage d'un inspecteur municipal;

ATTENDU QUE pour réaliser l'entente, il y aura deux ressources au lieu d'une seule;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Pierre-de-Broughton et d'Adstock s'ajoutent aux municipalités faisant parties de l'entente;

ATTENDU QU'il a été convenu que les inspecteurs municipaux soient à l'emploi de la municipalité de Tring-Jonction, mais que les municipalités de Saint-Frédéric, de Sacré-Cœur-de-Jésus, Saint-Joseph-des-Érables, Saint-Pierre-de-Broughton et Adstock utilisent ses services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guillaume Giroux et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'entente intermunicipale proposée par la municipalité de Tring-Jonction pour le partage du service des inspecteurs municipaux à raison de 672 heures par année pour la municipalité de Tring-Jonction, de 525 heures par année pour la municipalité de Saint-Frédéric, de 300 heures par année pour la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus, 150 heures par année pour la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, 500 heures par année pour la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, 500 heures par année pour la municipalité d'Adstock et 364 heures par année pour la municipalité de Tring-Jonction pour des projets spéciaux qui débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une période de 5 ans;

D'AUTORISER la mairesse et la directrice générale et greffier-trésorière à signer l'entente intermunicipale qui est jointe à la présente résolution comme en faisant partie intégrante.

ADOPTÉE

2023-11-196

### **7.3.2 - Fonds régions et ruralité volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale - Partage de deux inspecteurs municipaux et ajout d'une municipalité à l'entente**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Tring-Jonction, Saint-Frédéric, Sacré-Cœur-de-Jésus, Saint-Joseph-des-Érables, Saint-Pierre-de-Broughton et Adstock désirent présenter un projet de partage de deux inspecteurs municipaux dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patricia René et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Broughton s'engage à participer au projet de partage de deux inspecteurs municipaux dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité et à assumer une partie des coûts;

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

QUE le conseil nomme la municipalité de Tring-Jonction organisme responsable du projet;

ADOPTÉE



N° de résolution  
ou annotation

#### **7.4 - Affichage d'un poste de Préposé (é) à l'entretien général et aux travaux publics**

ATTENDU QUE conseil considère l'embauche d'une personne qui aura pour responsabilité l'exécution des travaux d'entretien mineurs et de surveillance de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton;

ATTENDU QUE la personne occupant cet emploi assurera notamment la bonne exécution des travaux d'entretien des patinoires, des espaces verts, de déneigement, des espaces publics (pelletage), d'entretien ménager et qu'elle exécutera de menus travaux de réparation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émilie Legras et résolu unanimement, de mandater Mme Pamela-Ann Bouchard-Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière de procéder à l'affichage du poste et de veiller, en collaboration avec Mme Patricia René, conseillère municipale responsable du dossier des ressources humaines, à la bonne marche du processus d'embauche d'un préposé à l'entretien général à temps plein, le tout conformément aux orientations exprimées par le conseil municipal.

ADOPTÉE

**2023-11-198**

#### **7.5 - Rencontre du comité consultatif en urbanisme - Maison stéatite**

ATTENDU QUE le comité consultatif en urbanisme s'est rencontré le mercredi 25 octobre 2023 concernant l'abolition du règlement relatif à la citation d'un bien patrimonial;

ATTENDU QUE le comité consultatif en urbanisme a accepté l'abolition du règlement 13-196;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patricia René et accepté à l'unanimité d'abolir le règlement 13-196 relatif à la citation d'un bien patrimonial, soit la maison stéatite.

ACCEPTÉE

**2023-11-199**

#### **7.6 - Dérogation mineure - 540, 8<sup>e</sup> Rang Nord**

ATTENDU QUE le comité consultatif en urbanisme s'est rencontré le mercredi 25 octobre 2023 concernant la demande de dérogation mineure pour le 540, 8<sup>e</sup> Rang Nord afin que la largeur minimale du terrain soit 10,29 m sur la ligne avant plutôt que 45,72 m pour son chemin d'accès;

ATTENDU QUE le comité consultatif en urbanisme a accepté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Garant et accepté à l'unanimité d'autoriser la demande de dérogation mineure pour le 540, 8<sup>e</sup> Rang Nord afin que la largeur minimale du terrain soit 10,29 m sur la ligne avant plutôt que 45,72 m pour son chemin d'accès.

ACCEPTÉE

**2023-11-200**

#### **7.7 - Dérogation mineure - Lot 6 516 839**

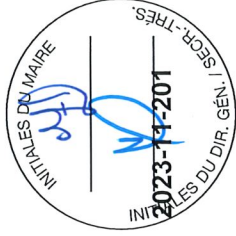
ATTENDU QUE le comité consultatif en urbanisme s'est rencontré le mercredi 25 octobre 2023 concernant la demande de dérogation mineure pour que le lot 6 516 839 ait une ligne à l'est de 29,49 m au lieu de 30,48 m;

ATTENDU QUE le comité consultatif en urbanisme a accepté cette dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émilie Legras et accepté à l'unanimité d'autoriser la demande de dérogation mineure pour que le lot 6 516 839 ait une ligne à l'est de 29,49 m au lieu de 30,48 m.

ACCEPTÉE

#### **7.8 - Politique familles et aînés (MADA)**



N° de résolution  
ou annotation

### 7.8.1 - Création et mise sur pied du comité de suivi Politique familles et aînés (MADA)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, en collaboration avec la MRC des Appalaches, a réalisé la Politique familiale municipale (PFM) et la démarche Municipalité Amie des Aînés (MADA) conjointement et conformément aux engagements convenus dans le cadre des programmes de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche MADA;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, accorde une grande importance à la qualité de vie des familles et des personnes aînées;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la Politique familiale municipale et de la démarche MADA, il y a lieu de créer un comité de suivi pour la mise en œuvre des plans d'action PFM-MADA 2024-2027 de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il y a lieu d'entériner la nomination de représentants de la Municipalité et des citoyens en s'assurant qu'au moins deux sièges soient réservés à des personnes représentatives du milieu de vie des familles et des aînés;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer le suivi et la mise en œuvre des plans d'action PFM et MADA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patricia René et résolu à l'unanimité,

QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton reconduise le comité de pilotage PFM-MADA actuel qui deviendra par la présente le comité de suivi, sous la présidence de l'élu responsable des questions familiales et aînées (RQFA); Ce comité sera aussi composé des membres suivants: La direction générale de la Municipalité, un représentant des services aux familles et aux aînés, un citoyen représentant les familles, un citoyen représentant les aînés;

LEQUEL comité se rencontrera au moins une fois par année et aura le mandat : D'effectuer le suivi du plan d'action à la lumière des progrès réalisés et des changements en cours dans le milieu; De faire des recommandations au conseil municipal ou de la MRC sur l'évolution des actions; De poursuivre la réflexion sur l'évolution et l'émergence d'enjeux dans la communauté; D'agir, au besoin, à titre d'agent de mobilisation pour favoriser la participation des actrices et des acteurs du milieu.

ADOPTÉE

2023-11-202

### 7.8.2 - Adoption de la Politique des familles et des aînés de Saint-Pierre-de-Broughton 2023-2026

CONSIDÉRANT le désir de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton d'offrir une qualité de vie toujours grandissante à ses familles et à ses aînés;

CONSIDÉRANT le financement reçu du ministère de la Famille et du Secrétariat des Aînés pour l'élaboration d'une politique municipale familiale et d'une démarche de reconnaissance Municipalité Amie des Aînés (MADA);

CONSIDÉRANT le travail qui a été réalisé par les membres du comité de pilotage PFM-MADA de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, et que la Politique des familles et des aînés de Saint-Pierre-de-Broughton 2023-2026 a été présentée au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émilie Legras et adopté à l'unanimité d'adopter le document cadre de la politique de la famille et des aînés présenté par le comité de pilotage PFM-MADA de la municipalité.

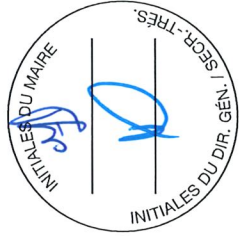
ADOPTÉE

2023-11-203

### 7.9 - Projet-pilote - Garderie

ATTENDU QUE le Bureau coordonnateur des Appalaches (BCA) en





N° de résolution  
ou annotation

collaboration avec la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton a sondé la population afin de vérifier la viabilité à long terme d'un projet-pilote de garderie subventionnée;

ATTENDU QUE la consultation fut en faveur du projet-pilote;

ATTENDU QUE la municipalité possède deux locaux vacants qui pourraient être aménagés et rénovés au sous-sol de l'ancien bureau municipal au 29, rue de la Fabrique;

EN CONSÉQUENCE, le Bureau coordonnateur des Appalaches en collaboration avec la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton a déposé une demande auprès du ministère de la Famille pour le projet-pilote de responsables de service de garde éducatif en communauté ayant pour nom les Frimousses de la Pierre-Douce.

ADOPTÉE

2023-11-204

#### 7.10 - Dates des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guillaume Giroux, et résolu unanimement ce qui suit:  
QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024.

15 janvier	8 avril	8 juillet	7 octobre
5 février	6 mai	12 août	4 novembre
4 mars	3 juin	3 septembre	2 décembre

QUE les séances débuteront à 19h30 et se tiendront à la Salle communautaire de Saint-Pierre-de-Broughton, au 29 rue de la Fabrique; et

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié sur la page Web de la municipalité ainsi que sur son Facebook.

ADOPTÉE

2023-11-205

#### 7.11 - Avis de motion et projet de règlement fixant le taux de taxation annuel, le taux d'intérêt sur les comptes dus à la Municipalité, les tarifs compensatoires pour l'exercice financier 2024, les conditions de leur perception, et le nombre et les dates de versements des taxes municipales

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit établir le taux de taxation annuel, le taux d'intérêt sur les comptes dus à la municipalité, et les tarifs compensatoires pour l'exercice financier 2024, ainsi que les conditions de leur perception;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Guillaume Giroux et résolu unanimement, ce qui suit :

- l'adoption d'un avis de motion visant le dépôt et la présentation du projet de règlement numéro 23-253 intitulé RÈGLEMENT SUR LE TAUX DE TAXATION ANNUELLE, LE TAUX D'INTÉRÊT SUR LES COMPTES DUS À LA MUNICIPALITÉ ET LES TARIFS COMPENSATOIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024, LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION, ET LE NOMBRE ET LES DATES DE VERSEMENTS DES TAXES MUNICIPALES;

- la publication d'un avis public qui renferme, outre un résumé du projet de règlement, la mention de la date, de l'heure de la séance où est prévue adoption dudit règlement;

- l'adoption du projet règlement numéro 23-253 à la séance extraordinaire du lundi 11 décembre 2023 à 19h30 laquelle se tiendra à la Salle communautaire.



N° de résolution  
ou annotation

ADOPTÉ

**7.12 - Résolution confirmant la date de la présentation et de l'adoption du budget municipal 2024 et l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2024**

ATTENDU QUE la Municipalité doit déposer et présenter le budget municipal 2024 avant la fin décembre 2023.

ATTENDU QUE la Municipalité doit également présenter et adopter le programme triennal d'immobilisation pour l'année 2024 avant la fin de décembre 2023.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Patricia René et résolu unanimement, que le budget 2024 et le programme triennal d'immobilisation de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton soient présentés pour adoption lors d'une séance extraordinaire le 11 décembre 2023 à 19h40 à la Salle communautaire de Saint-Pierre-de-Broughton, et qu'un avis public soit publié sur la page Web de la municipalité ainsi que sur son Facebook.

ADOPTÉE

**7.13 - Déclaration des intérêts pécuniaires**

Reporté à la séance ordinaire du 5 décembre 2023.

**7.14 - Souper de Noël**

REPORTÉ

2023-11-207

**7.15 - Campagne Centraide Chaudière-Appalaches**

IL EST PROPOSÉ par Patricia René et résolu unanimement, que la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton contribue au montant de 100 \$ à la campagne Centraide.

ADOPTÉ.

2023-11-208

**7.16 - Avis de contribution - Croix-Rouge**

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Garant et résolu unanimement, que la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton contribue au montant de 225 \$ à la Croix-Rouge canadienne.

ADOPTÉ.

2023-11-209

**7.17 - Signataires Desjardins**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit avoir des signataires autorisés au compte Desjardins Affaires;

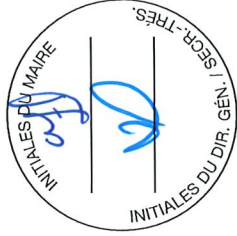
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guillaume Giroux et adopté à l'unanimité, d'autoriser Madame Pamella-Ann Bouchard-Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière ainsi que Madame Chantale Thivierge, adjointe administrative, à être ajoutés comme signataires au compte Desjardins Affaires, folio 0104158, afin de pouvoir traiter les effets bancaires et faire des opérations.

ADOPTÉE.

2023-11-210

**7.18 - Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Certification de publication de l'avis public**

ATTENDU la demande d'une citoyenne concernant le dépôt du certificat prévu aux articles 555 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités suite à l'adoption du règlement du règlement 23-244 portant sur l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton;



N° de résolution  
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émilie Legras et accepté à l'unanimité de diffuser le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter et la certification de publication de l'avis public préparé par M. Bernard Caouette adjoint à la direction générale;

ACCEPTÉE

## 8 - COMITÉ DES ÉLUS (ES)

Siège # 1 : M. Guillaume Giroux

- CCU
- Service de sécurité incendie

Siège #2 : Vacant

- Comité d'embellissement
- Office d'habitation et Comité des organismes
- Sécurité civile

Siège #3 : M. Alexandre Ringuette

- Famille et politique familiale
- Loisirs et terrain de jeu

Siège #4 : Mme Patricia René

- Bibliothèque Maurice-Couture
- Ressources Humaines
- Suivi budgétaire

Siège #5 : M. Sylvain Garant

- Municipalité amie des Aînés et politique MADA
- Travaux publics

Siège #6 : Mme Émilie Legras

- Fêtes municipales, fête de la pêche et fête nationale

Mairesse : Mme Francine Drouin

- Fonds région ruralité
- MRC et transport adapté
- Territoire, urbanisme, PDZA et règlements

## 9 - AFFAIRES NOUVELLES

### 9.1 - Faits saillants - MRC des Appalaches

Mme Francine Drouin fait rapport aux membres du conseil et à la population, des faits saillants concernant la séance du conseil des maires de la MRC des Appalaches du 11 octobre 2023.

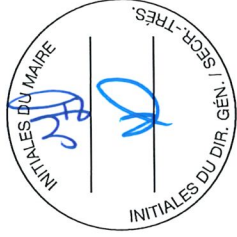
### 9.2 - Clinique de vaccination

La municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton a été contacté par Madame Julie Desjardins Hébert, conseillère-cadre dans la direction de la vaccination et du dépistage pour le CISSS-CA pour offrir la vaccination contre les virus de la COVID-19 et l'Influenza à tous. La gestion des rendez-vous se fera via la plateforme Clic santé et leur centrale d'appels. Cette campagne aura lieu le 28 novembre 2023 de 8h30 à 11h30 à la Salle communautaire au 29, rue de la Fabrique.

2023-11-211

### 9.3 - Ferme Ti-Dré inc. - Terrain non-agricole annexé à un terrain agricole

ATTENDU QUE les propriétaires du lot 4 545 071 soit Michel Turgeon et Chantal Ruel souhaite vendre un morceau de terrain actuellement non-agricole afin d'être annexé à un terrain agricole, lot 4 545 074, appartenant à la Ferme Ti-Dré inc.;



N° de résolution  
ou annotation

2023-11-212

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Garant et accepté à l'unanimité que la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton autorise la transaction d'une partie de 0,05 hectare du lot 4 545 071 à Ferme Ti-Dré inc. propriétaire du lot 4 545 074. Une fois la transaction effectuée, les nouveaux lots seront 6 552 001 pour Michel Turgeon et Chantal Ruel et 6 552 002 pour Ferme Ti-Dré inc.

ACCEPTÉE

#### 9.4 - Contrat - Trésorière adjointe

ATTENDU QUE Madame Brigitte Guay souhaite modifier son nombre d'heures au travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patricia René et accepté à l'unanimité de procéder à la signature du contrat de travail de Mme Brigitte Guay, comme trésorière adjointe.

ACCEPTÉE

#### 9.5 - Rencontre service intermunicipal - Incendie

Mmes Francine Drouin et Pamella-Ann Bouchard-Gagnon de même que MM. Guillaume Giroux, Guillaume Lecours et Yvon Payeur assisteront à la séance de budget du service incendie à Saint-Jacques-de-Leeds le 16 novembre 2023.

2023-11-213

#### 9.6 - Nomination - Service incendie

ATTENDU QUE M. Roger Gosselin, directeur incendie, MM. Germain Payeur et Yvon Payeur ne désirent pas renouveler leur contrat pour l'année 2024 à titre de directeur et d'adjoint au directeur;

ATTENDU QUE MM. Jean Bolduc et Jérôme Fillion ne désirent pas renouveler leur contrat à titre d'officier, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024;

ATTENDU QUE MM. Marc Prévost et Marc-André Routhier quittent leur fonction à titre de pompier volontaire, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024;

Il est proposé par Guillaume Giroux et accepté à l'unanimité par les conseillers présents :

QUE M. Kevin Pomerleau soit engagé à titre de directeur du service incendie et garde-feu, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, au salaire<sup>2</sup> de base fixé selon l'entente intermunicipale.

QUE M. Daniel Nadeau soit engagé à titre d'adjoint au directeur du service incendie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, au salaire<sup>2</sup> de base fixé selon l'entente intermunicipale.

QUE M. Guillaume Lecours soit engagé à titre d'adjoint au directeur - secteur Saint-Pierre-de-Broughton - à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, au salaire<sup>2</sup> de base fixé selon l'entente intermunicipale.

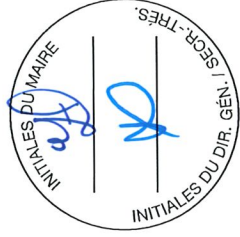
QUE MM. Éloi Mercier et Rémi Blanchette soient engagés à titre d'officiers, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, au salaire<sup>2</sup> de base fixé selon l'entente intermunicipale.

QUE M. Jean-Nicolas Guérard soit engagé à titre d'officier - secteur Saint-Pierre-de-Broughton - à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, au salaire<sup>2</sup> de base fixé selon l'entente intermunicipale.

QUE copie de cette résolution soit envoyée aux municipalités de Kinneear's Mills et de Saint-Jacques-de-Leeds pour adoption par leur conseil respectif.

<sup>2</sup> Un document renferme les salaires horaires et de base des employés étant donné qu'ils sont de nature confidentielle.

ADOPTÉE



N° de résolution  
ou annotation

### 9.7 - Ancienne halte routière

M. Paul Grenier, d'East Broughton a fait une demande via le site Internet de la municipalité pour signifier son intérêt si la municipalité souhaite se départir du terrain de l'ancienne halte routière.

### 9.8 - Marché de Noël

La Coopérative Multi-Services (CSM) a informé la municipalité de la tenue d'un Marché de Noël au sous-sol de l'église le samedi 2 décembre 2023 de 12h à 16h.

La participation des pompiers est demandée pour la tenue du bar, le feu et la présence d'un Père Noël.

### 10 - CORRESPONDANCE DE LA MAIRESSE

Lettre des résidents et propriétaires du Chemin du Front du 12e rang

Résolution de la CSM - Borne de recharge

### 11 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Demande des propriétaires du chemin du front du rang 12 concernant le déneigement pour l'hiver 2023-2024.

Une demande de soumission a été envoyé à M. Jérôme Poirier qui s'occupera du déneigement pour cet hiver.

M. Yvon Guay demande le prix du déneigement au kilomètre.

Demande de M. Stéphane Côté pour la succession Grégoire, 843, 8<sup>e</sup> rang - demande de faire déboucher le fossé et d'enlever le ponceau sous le 8<sup>e</sup> rang. Le nouveau ponceau a été refait il y a 3 ans. Il demande l'autorisation pour l'installation d'un ponceau et de déboucher le fossé afin d'éviter le bris du terrain de M. Côté. Une étude hydraulique a été conseillée par M. Yvon Payeur.

Un suivi sera fait avec la municipalité de Sacré-Coeur-de-Jésus afin de valider les travaux à faire.


2023-11-214


### 12 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Patricia René et résolu unanimement, que la séance soit levée à 20h57.

ADOPTÉE


Je, Francine Drouin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

  
Francine Drouin  
Mairesse

  
Pamella-Ann Bouchard-Gagnon  
Directrice générale et greffière-trésorière

### Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Pamela-Ann Bouchard-Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées par le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Broughton.

  
Pamella-Ann Bouchard-Gagnon  
Directrice générale et greffière-trésorière